Projet pédagogique

Centre de Loisirs
« Ill aux Loisirs »

De la ville d'Illkirch-Graffenstaden

Présentation de l'Ill aux Loisirs

Le centre de loisirs de la commune d'Illkirch-Graffenstaden propose un choix de prestations et de formules d'accueil visant à satisfaire les besoins des familles qui lui font confiance.

I.Localisation

Le centre de Loisirs de l'Ill aux Loisirs est situé au : **1, rue des Boulangers**
67400 Illkirch-Graffenstaden

Téléphone : 03.88.66.82.61
Fax : 0369061501
Mail : clsh@illkirch.eu

Il accueille les enfants scolarisés et propres, âgés de 3 ans révolus à 6 ans.

II. Inscriptions

Les inscriptions se font directement via le logiciel AGORA dans votre "Espace parents".
Celles-ci se font de manière dématérialisée et sont gérées par **le Guichet Unique** de la ville d'Illkirch-Graffenstaden situé au:

2, rue des Sœurs
Illkirch-Graffenstaden
Téléphone: 03.88.66.80.70

Procédure et déroulé pour les inscriptions :

- La famille doit saisir son inscription en créant son espace famille via le site de la ville « espace parents », elle devra fournir la fiche santé, le livret de famille, ….
- Après validation des documents, la famille accède aux réservations, elle pourra ainsi cocher les journées ainsi que la formule souhaitée.
- L'inscription de l'enfant apparait dans la base AGORA installée sur la tablette de l'animateur de pointage.
- L'enfant est pointé « présent » à son arrivée et « absent » à la sortie du site.
- Les familles sont facturées après avoir consommé les réservations.
- Les tarifs varient en fonction du quotient familial et selon la domiciliation (Illkirch et hors commune)

Pour toutes informations en lien avec la facturation et la réalisation de l'inscription de votre enfants, les familles doivent contacter le Guichet Unique :

Pour tous renseignements, les familles peuvent contacter le centre de loisirs :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h au **03.69.06.15.00**
- Mercredi au **03.88.66.82.61** ou au centre de Loisirs de 16h30 à18h

Locaux et extérieur

Le centre de loisirs occupe les locaux de l'école maternelle du Sud, qui offre un espace généreux et adapté aux tout petits :

- Le mobilier est adapté : petites tables, chaises, sanitaires...
- Les salles sont lumineuses et fournies en jouets.
- Une salle de psychomotricité pour la pratique d'exercices et des jeux sportifs
- Des tapis de relaxation sont mis à disposition.
- Une salle de sieste climatisée, équipées de lits et de literie complète.
- Un extérieur offrant une aire de jeu avec des structures en bois (de tricycles, trottinettes, ballons, cerceaux mise à disposition....

Durant l'année scolaire, nous sommes en cohabitation avec l'école, les institutrices et leurs classes occupent une partie des locaux.
Le centre de loisirs dispose de son propre matériel. Un budget est à disposition pour remédier à la casse et aux éventuelles disparitions.

L'école est entourée par un grillage équipé de portillons constamment fermés, sauf du mois de mars à fin octobre. La cour de l'école élémentaire est ouverte au public pour permettre aux jeunes du quartier de profiter des structures de l'école.
Le portail est donc ouvert de 9h00 à 21h00 durant cette période.

III. Ouverture du centre

Le centre de loisirs de l'Ill aux Loisirs accueille les enfants de 7h4O à 18h15 durant :

- Les vacances scolaires, à l'exception des congés de Noël
- Tous les mercredis de septembre à juin
- Les grandes vacances (Juillet/août)

Les inscriptions sont possibles :

- Le mercredi : en journée complète, ou le matin + repas, ou le matin uniquement, ou l'après-midi uniquement
- La journée complète durant les vacances (journée sans repas facturé pour les enfants ayant un PAI : Protocole d'Accueil Individualisé).
- Pour les enfants en adaptation (se référer au paragraphe concerné)

La passerelle:

Dans le cadre du projet passerelle, les futurs CP intègrent le centre des 6/11 ans la dernière semaine d'août et en parallèle des activités communes sont organisées tout au long de l'année entre les deux centres.

Une journée type :

7h40-9H00

- Accueil des enfants à l'extérieur ou à l'intérieur

9h00-9h10

- Rassemblement des enfants, appel

9h10-9h30

- Passage aux toilettes et début d'activité
- Temps de forum par groupes de niveaux : petits-moyens-grands

10h30-11h00

- Récréation

11h00-11h25

- Pour Le groupe des PETITS : récréation et préparation temps du repas (passage aux toilettes ...)
- Pour les groupes des MOYENS et GRANDS : activité

11h30-12h30

- Pour le groupe 1 (PETITS et MOYENS) : déjeuner
- Pour le groupe 2 (MOYENS et GRANDS) : récréation

12h30-13h30

- Pour le groupe 1 PETITS : en sieste et MOYENS : temps calme
- Pour le groupe 2 : déjeuner

13h30-14h00

- Pour le groupe 2 : temps calme

14h00-15h45

- 14h00-14h15 MOYENS et GRANDS : activités

14h00 à 15h30

- Réveil échelonné pour les PETITS, activités

15h45 -16h15

- Fin des activités, rangement
- Goûter pour tous les groupes

16h30-18h15

- Ouverture du portail à 16h30, accueil des familles

Certaines heures sont impératives d'autres indicatives, mais en aucun cas figées. Les animateurs doivent veiller au bon rythme de l'enfant en adaptant les activités, telles que panacher les activités manuelles et sportives. Ou encore, proposer un temps calme si nécessaire : par exemple dépasser 15h pour le temps calme est possible.
Les enfants se réveillant avant la fin de la sieste, sont intégrés systématiquement aux groupes d'activités

IV. La population accueillie

Tous les enfants peuvent avoir accès au centre, avec une inscription prioritaire pour les enfants résidants dans la commune d'Illkirch.

- Aucune préférence n'est mise en œuvre pour des critères personnels, religieux, ethniques...
- Le centre accueille, également, des enfants Illkirchois atteints de déficiences physiques, intellectuelles ou de troubles du comportement (ces admissions sont prononcées au cas par cas dans la limite des possibilités).

Un partenariat avec l'association Nouvel Envol nous permet de proposer un accueil de qualité. L'association nous fournit un auxiliaire qui suivra l'enfant durant toute sa période de présence au centre de loisirs. Son planning d'activités sera aménagé afin que l'enfant puisse s'intégrer de façon positive.

1. La répartition

L'Ill aux Loisirs peut accueillir :

- 96 enfants (pour les vacances de juillet)
- 90 enfants (pour les mercredis)
- 88 enfants (pour les petites vacances et le mois d'aout)

⇨ Cet effectif est divisé par petits groupes composés de 8 à 10 enfants maximum/par

animateur en fonction de la période.

Cette organisation obligatoire, apporte sécurité et permet l'épanouissement à chaque participant.

2. La période d'adaptation:

La période d'adaptation, **réservée aux nouveaux inscrits**, est un moment important lors d'une première journée au centre. Elle permet aux enfants de découvrir les lieux, de connaître les animateurs ainsi que les autres enfants, dans l'objectif d'instaurer un climat de confiance.
C'est également un moment d'échanges et de communication entre parents et professionnels autour de l'enfant :

- Recueillir les informations nécessaires,
- Indiquer les différents coins stratégiques (tétines, doudous, petits sacs...).
- Rassurer les parents.

La période d'adaptation est possible durant deux jours valables sur une période d'inscription d'une semaine complète.

Ainsi l'enfant pourra intégrer le centre de loisirs de la façon suivante :
⇨ J1 : de 7h40 à 12h00
⇨ J2 : de 7h40 à 14h00
Un tarif adapté sera appliqué.

MISSION ET OBJECTIFS

Le centre de loisirs l'Ill aux Loisirs doit permettre le développement de toutes les capacités de l'enfant ainsi que l'émergence de sa personnalité.
L'enfant devient acteur de son évolution et s'ouvre aux autres ainsi qu'au monde environnant.
La socialisation des enfants est une priorité. Il est important que la vie commune avec les autres enfants du centre soit positive. Vivre avec, passer un moment ensemble et s'intéresser aux autres en respectant leur identité ou leurs différences qui sont sources d'enrichissement pour chacun. Dans cette optique, l'accueil d'enfants handicapés au centre permet d'aborder des notions telles que le respect, l'écoute, la tolérance et la découverte de la différence, l'entraide entre les enfants ce qui est un élément d'apprentissage de la citoyenneté.
La vie avec les autres c'est également trouver une place dans le groupe, oser s'exprimer, apprendre à coopérer, respecter les règles de fonctionnement, du matériel, des locaux et de l'environnement.

Le groupe ne doit pas être un frein pour l'enfant, il doit être un appui pour l'aider à s'affirmer à part entière et apprendre à vivre dans cette micro-société.

Le centre de loisirs permettra aussi à l'enfant de développer son autonomie. L'enfant devra apprendre à faire par soi-même, des gestes de bases, par des jeux simples et variés.

Les objectifs mis en place pour arriver à ce résultat :

1. Le développement des capacités de l'enfant :

Le centre de loisirs doit faciliter le développement des capacités intellectuelles, sensorielles, motrices, artistiques et verbales des enfants, dans la continuité de ce qu'ils apprennent avec leur parent et leur enseignant. Les enfants vivent et prennent part à des expériences concernant ces champs afin qu'ils découvrent les richesses de leur monde environnant.

C'est à travers ces expériences vécues que l'enfant se constitue un premier capital de connaissances qui lui permettra de comprendre le monde et c'est ainsi qu'il acquerra les instruments essentiels au travail de l'intelligence.

L'enfant apprend à apprendre et développe des instruments au service du raisonnement et de la sensibilité.

Ainsi, différentes activités sont proposées aux enfants : activités manuelles et sportives, sorties culturelles, échanges et réflexions autour d'un même thème.

Jusqu'à l'âge de deux ans, le corps et le psychisme de l'enfant subissent des changements trop spectaculaires. Entre 2 et 6 ans, l'enfant va se développer de façon plus lente et moins brutale. Cependant ces changements sont graduels et se combinent pour progresser continuellement sur le plan moteur, intellectuel, affectif.
A partir de deux ans, sur le plan moteur, l'enfant va assurer sa marche, apprendre à coordonner ses mouvements. Sur le plan affectif, l'enfant va quitter le stade « de l'égocentrisme » pour enfin s'intéresser aux autres, à l'environnement qui l'entoure. Enfin sur le plan intellectuel, l'enfant va quitter le monde de la perception, des sensations immédiates pour entrer dans le monde du symbolisme, des représentations.

C'est par rapport à chaque étape du développement de l'enfant que le choix des activités est fait, pour permettre à chaque enfant d'évoluer sur tous les plans et contribuer à son développement global.
Le langage avec les enfants est primordial, car c'est le moyen le plus facile pour eux d'aider l'adulte à le faire grandir en respectant sa personnalité. Le mimétisme à cet âge aussi est important, l'enfant veille à tous les gestes autour de lui. Cela lui permet d'apprendre et développer de nouvelles capacités.

2. Les activités d'éveil

Au travers des activités, l'équipe d'animation cherche à aider l'enfant à faire de nouvelles

acquisitions. Dans un premier temps lorsqu'un enfant de deux ans arrive au centre de loisirs, il réalise qu'il ne se fait plus aussi bien comprendre qu'à la maison : bruits, présence d'autres enfants, attention des animateurs portait sur tous et non sur un ...
Nous devons alors rétablir une communication par des jeux autour des mots, des histoires...
Puis vient la phase dite « symbolique » (3 ans) : l'enfant découvre l'importance de l'écrit et ses activités seront davantage portées sur des dessins, des puzzles, des tableaux d'éveil, des jeux musicaux...
En faisant des expériences, l'enfant va rencontrer les notions de quantité, de différences, de tailles et celle-ci vont lui permettre d'acquérir les bases nécessaires à sa bonne évolution.
Sur le plan moteur, le travail autour de la musique facilitera le développement corporel ainsi que sa coordination au travers des activités d'expression. De même, elle favorisera la relation à l'autre, l'expression.

3. Les activités sportives

Jusqu'à l'âge de 6 ans, le corps est le premier objet d'action et d'exploration que l'enfant possède pour développer ses compétences motrices, affectives et intellectuelles.
Au travers de ces activités, l'enfant va maîtriser de mieux en mieux les différents déplacements, les équilibres, les lancers et les réceptions de balle donc se sentir de plus en plus à l'aise dans son corps, savoir l'utiliser.
L'enfant va consolider sa confiance en lui, en osant, en prenant des risques calculés, en se dépassant. Il va aborder des notions telles que la sécurité pour lui et les autres, l'effort.
L'enfant va également apprendre à gérer ses émotions, à comprendre les contraintes et l'intérêt du sport collectif. Grâce aux activités sportives, l'enfant va apprendre la notion d'échec et réussite (frustration) ainsi que ce que cela va pouvoir lui apporter pour son futur.
Il faudra faire attention que l'enfant moins agile ne perçoit pas cela comme une injustice.
La communication permettra à l'enfant de comprendre et d'accepter ses lacunes.
Le sport va contribuer à l'éducation de sa santé : connaître son corps, ses limites, le besoin de bouger pour une véritable hygiène de vie.
Mais surtout le sport répond au besoin tout naturel que les enfants ont de bouger.
Une fois tous les 2 mois, un grand jeu sportif collectif est proposé à tous les enfants du centre.

4. Les activités manuelles

Les travaux manuels permettent à l'enfant de faire des découvertes dans le domaine de la sensibilité, de l'imagination et de la création.
Elle permet aussi à l'enfant de découvrir de nouveau sentiment : la fierté de ce qu'il est capable de faire seul. L'activité manuelle sert aussi à apprendre la notion de patience.
☞ Sur le plan moteur, ils permettent un travail autour de la psychomotricité fine (maîtrise de différents outils : pinceaux, éponges..., de différentes techniques).
☞ Sur le plan intellectuel, les activités manuelles aident l'enfant à développer ses connaissances sur les couleurs, les matières.
☞ Sur le plan affectif, les enfants vont créer : après observation, ils vont explorer, oser et enfin évaluer leur production.

5. Les activités via les associations

Durant les vacances du printemps et de l'été, un partenariat est mis en place entre le centre de loisirs et les associations de la ville souhaitant participer au programme des activités.
A ce jour, les enfants de l'Ill aux Loisirs ont pu bénéficier
- d'éducation musicale avec PERCU SCHTROUMPFS qui est mené par un percussionniste
- d'éducation sportive avec BABY BASKET, via l'association SIG – PITCHOU GYM, via l'association SOIG – BABY TWIRLING, via SOIG.

Ces activités sont proposées et animées par un des membres de l'association, secondé par un des animateurs. Un maximum d'enfants participe à ces activités. Ces interventions « extérieures » sont un plus dans le programme d'activités, du fait de leur nouveauté et de leur approche.

S'ajoute les sorties piscine qui sont journalières et se déroulent à la piscine d'OSTWALD dans le respect des règles de sécurité et d'encadrement.
Ainsi que le mini-golf, qui permet aux enfants de se rendre sur le site du Muhlegel deux fois par semaine et d'accéder à une structure entièrement dédiée et équipée à cette pratique.

Toutes ces activités sont proposées et laissées au libre choix des enfants.
85% des animateurs sont titulaires ou stagiaires BAFA. Il est très enrichissant pour un animateur stagiaire de travailler avec une personne plus expérimentée dans l'animation, tout comme, il est enrichissant de bénéficier des nouveautés et techniques fraîches du stagiaire.
Une partie des animateurs de septembre à juin intègreront également l'équipe de l'été, qui sera complétée par un recrutement extérieur.

L'activité jeu est un moyen sécurisant, d'apprentissage et de plaisir. C'est l'activité spontanée chez l'enfant. Elle permet à l'enfant d'apprendre, en gardant l'impression de maîtriser un acquis qui le rassure car il l'a déjà fait chez soi.
L'enfant joue à tout moment de la journée : l'accueil du matin, pendant une activité, le soir, au temps libre. Différents jeux sont mis à disposition à l'enfant, soit des jouets en libre accès, soit des jeux où l'animateur participe ou dirige. L'activité jeu permet à l'enfant d'apprendre à développer toutes ses capacités : le comportement, l'observation, le langage, l'imaginaire, l'espace, …. C'est une activité où l'adulte peut constater la progression de l'enfant.

II. Les activités et leurs déroulements

L'animation n'est pas une somme globale d'activités, c'est l'ensemble des temps de vie des enfants au centre. Des activités sportives, de découvertes, des jeux collectifs, d'orientations, d'éveil et de réflexion seront proposées tout au long de l'année.
Il est a noté que le temps d'accueil du matin est un moment primordial. C'est le moment de la séparation de l'enfant et de son quotidien, l'animateur doit être présent pour rassurer l'enfant et le parent.

- Les activités proposées tiennent compte de l'âge, des attentes et des envies.
- Les activités doivent être courtes pour que les enfants restent concentrés.
- L'équipe d'animation devra impliquer et encourager l'enfant dans la préparation et l'organisation des activités.
- Elle devra aussi l'encourager et prendre des responsabilités.
- Elle devra tenir compte des souhaits d'activités des enfants prononcés durant les temps d'échanges animateur-enfant.
- La direction organisera des sorties culturelles, sportives, éducatives... cela permet aux enfants de découvrir d'autres environnements et d'autres animations.
- Des activités spécifiques nécessitant l'intervention de personnes diplômées ou d'associations voisines (« stages » sportifs durant les vacances du printemps et de l'été).
- L'utilisation des salles, des aires de jeu, des parcs sera encouragée.
- Les déplacements se feront à pied dans la mesure du possible.
- Chaque animateur veillera à inscrire ses activités dans un projet collectif, qu'il y ait un thème commun.
- Les enfants choisissent eux-mêmes leurs activités au sein du groupe à 9h00 et à 14h00.
- L'activité « piscine » nécessite une inscription au préalable par la famille, la veille ou le jour même. L'enfant doit être à l'aise dans l'eau.

1. Le matériel

Un local dédié au matériel éducatif ainsi qu'un local spécifique pour le matériel de récupération/recyclage est à la disposition des animateurs.

- Après chaque utilisation, les animateurs devront veiller au rangement du matériel utilisé.
- L'animateur s'assurera à chaque réunion de préparation de la disponibilité du matériel nécessaire à l'activité, sinon il devra en référer à la direction afin qu'elle s'occupe de l'achat du matériel manquant.
- L'animateur est responsable de son matériel : il l'utilise de façon correcte, sans gaspillage, surveille les enfants qui l'utilisent et leur donne les mêmes consignes. Il s'assurera d'avoir tout le matériel nécessaire au bon déroulement de son activité, sinon il en réfèrera à sa direction qui fera le nécessaire.
- A la fin de l'activité l'animateur et les enfants assurent le rangement du matériel et de la salle.

2. Conduite de l'animateur

L'animateur est :

- Référant et responsable de son groupe.

Il tiendra informée la direction de toutes absences, présences, problèmes de l'enfant, ...

L'animateur est au service de l'enfant, il doit :

- Etre à l'écoute de ses besoins à tout moment de la journée
- Veiller à ce qu'il passe une belle journée en l'aidant dans ses choix, ses inquiétudes,

- Formuler et réaliser des projets à ses côtés
- Amener progressivement l'enfant vers l'autonomie
- Etre là pour le rassurer lorsque c'est nécessaire
- Etre là pour lui apprendre à respecter les règles
- Etre le modèle sans en devenir « l'idole »
- Etre là pour l'écouter et communiquer avec lui. Un enfant peut et doit être réconforté s'il a un chagrin ou un problème quelconque. **En revanche, il ne sera pas câliné, ni gardé sur les genoux ou le porté, même si l'enfant est en demande.**

Aucune sanction collective, humiliation, châtiment corporel et incitation à la délation n'est tolérée à l'intérieur de l'ALSH.

Les animateurs ont droit à des pauses qui se prennent durant les temps de récréation, chacun son tour en commençant par les animateurs arrivés en premier au centre. Les pauses ne doivent pas excéder 5 minutes afin que tout le monde puisse la faire. Si elle se fait en extérieur, les animateurs doivent rester à portée de voix, devant le portail du bâtiment.

Les animateurs sont répartis sur 2 tranches d'horaires à savoir de :

- Soit de 7h40 à 17h25.
- Soit de 8h30 à 18h15.

Les ATSEM et les CAP qui interviennent durant les vacances auront des horaires spécifiques.

III. Les repas

Le repas est pris dans le centre de loisirs, dans une salle de restauration équipée avec un mobilier adapté à la tranche d'âge.

- Il est pris à partir de 11h30.
- Le repas devant être un moment de détente, chaque table sera encadrée par un animateur.
- A l'arrivée dans la salle de restauration, chaque enfant se trouve une place, s'assoit et commence son entrée.
- L'animateur occupera une place adaptée à la surveillance de l'ensemble du groupe.
- Chaque enfant est invité à bien se tenir sur sa chaise, ne pas crier, manipuler correctement sa fourchette, sa cuillère, son couteau.
- L'animateur est garant de la bonne ambiance aux tables afin que chaque enfant ait envie de manger de façon suffisante et équilibrée, qu'il soit sensible au fait que manger est un véritable plaisir, un temps de découverte de nouvelles saveurs, odeurs, couleurs et matières. L'enfant essayera de goûter systématiquement un met malgré ses éventuels à priori. Les enfants sont invités à goûter. En aucun cas ils ne sont forcés.
- Les plats variés sont confectionnés sur place par la société API. La spécificité de cette cuisine est qu'elle soit bio.

- Les allergies, régimes et autres consignes des parents sont prises en compte et appliquées.
- Deux types de repas sont proposés : **Le repas standard** regroupe toutes les viandes ainsi que le porc et pour **le repas sans viande**, se sera du poisson ou végé. L'accompagnement, l'entrée, le fromage et le dessert sont les mêmes pour les 2 régimes.
- Une animatrice désignée ou le directeur est chargé de vérifier que les enfants concernés soient en possession du bon plat.
- Toutes les six semaines, une réunion de commission restauration se réunit à laquelle la direction du centre participe : débat autour de l'équilibre des menus, des choix d'aliments, des thèmes proposés, ...

1. Les goûters

- Le goûter de 10h a été supprimé en janvier 2016. L'enfant est cependant autorisé à prendre un petit déjeuner le matin avant 8h30 s'il n'a pas eu le temps de le prendre à la maison. Les parents fournissent ce petit déjeuner.
- Pour le goûter de l'après-midi, il est conseillé aux parents de favoriser un fruit. Si ce n'est pas un fruit, le choix des familles est respecté.
- Les enfants doivent être équipés d'une gourde, elle leur sera accessible toute la journée, avec la possibilité d'être remplie dès que nécessaire. Les jus de fruits ou soda sont interdits.
- Lorsque le temps le permet, le goûter est pris à l'extérieur.

IV. La sieste

Les enfants de petite section font la sieste. Ils s'endorment ou se relaxent, le bénéfice de ce temps calme est destiné aux activités de l'après-midi.

- Les enfants se couchent après le repas vers 13h30, dans une salle qui est aménagée de petits lits équipés de tout le nécessaire (Matelas, couvertures, draps)
- La salle de sieste est climatisée l'été pour plus de confort
- Chaque enfant a un lit attitré pour l'année afin d'offrir des repères habituels. Le doudou et la tétine sont systématiquement proposés à l'enfant facilitant l'endormissement.
- Les enfants pas encore propres pendant le coucher, les parents doivent en informer la direction et fournir le nécessaire.
- Le réveil se fait de façon échelonnée, les enfants se lèvent à leur rythme et peuvent patienter en faisant des jeux calmes jusqu'au levé de la totalité du groupe, ils prennent ensuite le goûter tous ensemble.
- Les parents et la direction se mettent d'accord en cas de modifications du rythme de la sieste de leur enfant (par exemple, lever un enfant plus tôt).

V. L'hygiène corporelle

⇨ L'hygiène corporelle est importante pour l'enfant car elle lui permet de se sentir bien dans

son corps, d'être plus réceptif aux activités proposées.

- L'apprentissage de la propreté se faisant en majorité à la maison, il sera demandé aux parents de fournir un change complet d'habits.
- L'enfant concerné ne doit pas craindre de demander pour aller aux toilettes.
- L'animateur devra également dédramatiser l'accident du pipi s'il y a lieu.
- Le lavage des mains, avant et après être passé aux toilettes ou avoir mangé, est une activité que les enfants apprécient beaucoup.
- L'adulte répond à toute demande de mal-être de l'enfant (par exemple, le moucher, lui soigner un petit bobo...).

VI. L'habillage

- Les enfants sont rendus attentifs à leurs affaires. Il est conseillé aux parents de marquer chaque vêtement pour éviter les pertes.
- L'autonomie est privilégiée, les enfants apprennent à s'habiller seul : enfiler la veste, la fermer, mettre ses chaussures, les lacer (pour les plus grands).

⇨ Dans ces différentes tâches, les adultes jouent un rôle d'accompagnateur.

Un change est demandé aux parents pour parer aux petits accidents (pipi, aliments renversés etc…).

VII. La récréation et les jeux libres.

Les récréations sont des moments privilégiés de dépense physique et de socialisation. A travers leurs jeux, les enfants entrent en communication, établissent des liens d'amitié et confrontent leurs avis et leurs goûts.
Les animateurs s'assurent de la sécurité des enfants.

En groupe, les temps de jeux libres permettent aux enfants de jouer, réinvestir les notions apprises en activités, faire des choix entre les activités possibles et s'organiser pour les mener à bien : rechercher un outil pour une action précise, se fixer sur cette activité, évaluer son action et enfin ranger le matériel seul ou avec l'aide d'un adulte.

VIII. La vie en collectivité (vivre ensemble)

Pour beaucoup d'enfants, l'arrivée au centre de loisirs est la seconde expérience en collectivité après l'entrée en école maternelle.
Dans ce contexte, l'enfant devra :

- Apprendre à partager l'adulte,
- Trouver sa place,
- Développer sa propre personnalité.

Pour se faire, l'animateur devra l'aider à :

- S’exprimer, à coopérer (aider les copains, faire quelque chose ensemble),
- S’approprier les règles de vie en collectivité (grâce aux rituels du groupe : se regrouper, partager des moments conviviaux),
- Dialoguer avec les autres (écouter et parler à son tour),
- Reconnaître l'autre comme un partenaire de jeu et non comme un rival (communiquer au lieu de se quereller).

Le savoir vivre:
Le savoir-vivre se construit à travers toutes les activités de la journée. L'enfant est acteur d'un groupe, ses actes influencent la vie de groupe.
La participation à la vie de groupe passe avant tout par le respect de soi, des autres et du matériel.

Le respect de l'autre

- Ne pas être agressif
- Apprendre à se réconcilier
- Respecter les affaires des autres
- Respecter son travail (dessin ...)
- Respecter son besoin de se retirer du groupe
- Respecter ses choix

Le respect du matériel

- L'utiliser correctement
- Le ranger après usage

VII. Réunions de préparations et de bilans

Les réunions direction/équipes d'animations (Ill aux Loisirs et Muhlegel) sont programmées dès le mois de septembre.
Un calendrier est mis en place pour les :

- Réunions de préparation et de bilan, le lundi matin.
- Certaines réunions sont rajoutées en fonction des besoins (ex : préparation d'un grand jeu).
- Durant l’été, chaque lundi de 18h15 à 19h15, une réunion a lieu afin de faire le point sur la période écoulée et celle à venir.

NB : Si un problème survient dans le courant de la semaine, des réunions supplémentaires peuvent être programmées.

Ces moments sont basés sur l'échange, la communication, le développement d'idées nouvelles et les améliorations à apporter.
Chacun est invité à :

- Prendre la parole et à nous faire partager son opinion sur les différents événements,
- Poser toutes les questions sur les problèmes rencontrés durant une période d'accueil : d'ordre pédagogique concernant les activités et d'ordre relationnel concernant des cas d'enfants nécessitant une réponse particulière (agressivité, détachement du groupe...)

ou concernant le fonctionnement de l'équipe d'animation.

- Des réponses seront apportées sur les animations vécues ou à vivre, des échanges seront mis en place afin que la pédagogie circule.
- Il sera demandé aux animateurs d'enrichir leur capital animation en se documentant via internet, des livres mis à disposition ou en se formant personnellement.

Un compte-rendu est fait pour chaque réunion, il est possible de le consulter à tout moment.
Les programmes d'activités sont disponibles sur le site de la ville.

IX. Evaluations

Des évaluations individuelles auront lieu :

- De septembre à juin pour l'équipe d'animation présente durant l'année scolaire
- Fin juillet et fin août pour les deux équipes des mois d'été.

De manière générale, les thèmes abordés seront :

- L'intégration au sein du reste de l'équipe
- L'acquisition de connaissances nouvelles
- Cohérence des actions menées en lien avec le projet pédagogique

Dans le cas d'une situation d'urgence, la direction ne manquera pas de convoquer l'animateur concerné et de faire le point avec lui.